Mémo-Produit Responsabilité Civile

RC Bureaux d'Etudes Techniques

De quoi parle-t-on ?

Le contrat RC – Bureaux d'Etudes Techniques permet de protéger les **Bureaux d'études techniques** contre les conséquences des erreurs, fautes ou omissions qu'ils pourraient commettre dans le cadre de leur activité professionnelle.

De qui parle-t-on ?

Professionnels

- De toutes tailles, **jusqu'à 1Md€ de chiffre d'affaires**
- Preneur d'assurance situé en **France**, Filiales **Monde entier**

Quelles sont les activités couvertes par le contrat Hiscox ?

Activités « cibles »	Activités « exclues »

• Conseil en prospective et montage de projet
• Elaboration d'avant-projets
• Etudes techniques, conception, rédaction de documents techniques
• Coordination et gestion de projets
• Conception de plans détaillés
• Suivi de réalisation et de maintenance
• Conception et fabrication de prototypes
• Contrôle et inspection
• Formation
	• Fabrication de produits (hors prototypes ou petites séries)
	• Recherche et développement pour propre compte
	• Ensemblier
	• Contractant général / clefs en main
	• Fourniture de matériaux
	• Prestations dans les secteurs suivants :
	  ○ Bâtiment et Génie civil
	  ○ Transport, si en lien direct avec la navigation ou la sécurité
	  ○ Biomasse / Biogaz
	  ○ Off-shore
	  ○ Traitement de l'eau / gestion des eaux usées
	  ○ Traitement de déchets
	  ○ Nucléaire, si en lien direct avec la fission/fusion

2 typologies d'offre

Extranet MyHiscox :

- Produit non éligible à une souscription en ligne

Souscription sur-mesure :

- Toutes activités
- Toute taille d'entreprises
- Garanties sur-mesure
- Couverture large et montants de garantie adaptés

Quelles sont les principales garanties du contrat Hiscox ?

RC professionnelle	Garanties « Avantage Plus »	Garanties optionnelles
• Manquements contractuels (y compris suite à événement Cyber) • Fautes professionnelles / Négligence • Divulgation d'informations confidentielles • Atteintes aux droits de propriété intellectuelle • Perte et destruction de biens et documents confiés	• Atteinte à votre réputation • Frais de remplacement d'un homme clé • Contestation de créance	• Protection juridique

Principaux frais pris en charge

- Frais de défense
- Dommages et intérêts
- Frais additionnels et correctifs
- Remboursement de frais engagés dans le cadre des garanties « Avantage Plus »

Mémo-Produit Responsabilité Civile

RC Bureaux d'Etudes Techniques

Exemples de mise en cause possible

Volet Responsabilité Civile Professionnelle :

- **Sous-performance du système** conçu par l'assuré au regard du cahier des charges initial.
- **Retard d'un projet** suite à une **mauvaise gestion / coordination** de l'assuré**,** entrainant des frais additionnels pour le client donneur d'ordre.

Garanties Avantages Plus :

- **Propos négatifs tenus publiquement par le client d'un assuré** nécessitant des frais de restauration de son image.
- **Remise en cause par un mandataire judiciaire** d'un paiement reçu par l'assuré avant la procédure collective d'un de ses clients (créance contestée).

Pourquoi choisir Hiscox ?

Expertise

- 30 ans d'expérience dans l'assurance RC professionnelle
- Accompagnement sur les nouveaux risques et métiers (développement durable, responsabilité sociétale…)

Produit

- Garantie « Tous sauf » sans sous-limite
- Garanties « dommages » intégrées d'office (« Avantages Plus »)

Équipe

- Disponibilité, réactivité des équipes de souscription et de gestion
- Haute qualité de gestion des sinistres

Comment aller plus loin dans / améliorer / compléter la protection de vos assurés ?

Hiscox vous permet de souscrire de manière modulaire, c'est-à-dire de proposer un contrat global, régi par des Conditions Générales communes et composé de modules autonomes, pouvant être souscrits ou résiliés séparément (RC Pro, RC Exploitation, Cyber, Responsabilité des Dirigeants, Locaux professionnels, Matériel informatique).

Quelles questions peut vous poser un assuré/prospect ?

Les activités réalisées par mes salariés sont-elles couvertes lors qu'ils sont en télétravail ?	**Oui**, la garantie Responsabilité Civile Professionnelle s'applique quel que soit le lieu d'exercice de l'activité par vos salariés : dans les locaux de l'entreprise, de ceux de vos clients ou en télétravail.
L'obligation de résultat est-elle couverte ?	**Non**, notre contrat Bureaux d'études techniques prévoit une exclusion pour les engagements de résultat, ce qui est conforme aux usages professionnels du secteur.
Acceptez-vous de garantir les sociétés qui existent depuis moins de 3 ans ?	**Oui**, nous acceptons d'étudier les sociétés en création.

Le saviez-vous ?

- En 2023, les **PME représentent 60%** des entreprises et plus d'un tiers du chiffre d'affaires réalisé par la branche.

Source : Xerfi - les services d'ingénierie, d'études et de conseils techniques – 2023